Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine

Herausgeber: Schweizer Heimatschutz

Band: 36 (1941)

Heft: 4

Artikel: Un jubilé

Autor: Naef, Henri

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-173126

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un des hommes qui font au journalisme suisse le plus d'honneur, vient d'être fêté par ses amis; M. *Pierre Grellet*, en effet, collabore depuis 30 années à la « Gazette de Lausanne ». De ses amis, nous en sommes, et notre revue se doit de lui apporter ses vœux.

On ne fera pas à la presse suisse l'injure de l'accuser d'indifférence envers nos principes; elle ne nous a jamais refusé son appui. Pierre Grellet fait davantage; non seulement il ne refuse pas, mais il se bat. Lorsque, l'an passé, nous sonnions la charge pour sauver les rives de Thoune et de Brienz, il eut le courage d'écrire:

« On ne saurait trop féliciter les riverains des lacs de Thoune et de Brienz de se défendre contre l'établissement d'une conduite à haute tension qui ravagerait brutalement un de nos plus beaux paysages. Onze communes, neuf sociétés de développement et trois associations importantes appuient la pétition adressée au Département des chemins de fer. » Or, le chef de ce dicastère « faisait récemment aux Suisses un devoir national de prendre des vacances malgré la dureté des temps et de visiter leur pays . . . Comment des autorités qui nous donnent ce conseil judicieux et nous invitent à mieux connaître nos sites, peuvent-elles concilier leur recommandation avec les enlaidissements progressifs qu'elles tolèrent? Ne sontelles donc pas responsables de l'intégrité morale de notre sol et leur rôle ne consisterait-il qu'à nous fournir en pain, en viande et en fusils? »

Il écrit encore, et à propos d'architecture:

« Notre pays, si ordonné par ailleurs, est en pleine anarchie. Les horreurs ne cessent de s'étendre. Nous sommes comme des héritiers qui ne savent plus d'où leur vient leur fortune. Comment tant de richesse architecturale a-telle pu dégénérer en temps de misère? Accomplissez un devoir national et économique en parcourant notre pays, nous disent les administrateurs de notre patrimoine. — Commencez donc par ne pas tolérer qu'on l'enlaidisse! »

Le Heimatschutz, dit-il ailleurs, « figure parmi les tâches de la défense spirituelle du pays, telles qu'elles sont énumérées dans le message fédéral de décembre 1938 sur le maintien et le développement de notre patrimoine intellectuel, mais tout à la fin, après les lettres, le théâtre, le cinéma, la radio, les échanges de jeunes gens pendant les vacances ».

A cette verte critique, la thèse fondamentale sert d'appui. La voici:

« On chercherait vainement dans le programme des redresseurs et des novateurs la conception fondamentale de ce qu'on a appelé la défense spirituelle du pays: c'est le respect du visage de la patrie. Il importe, sans doute, que nos institutions soient adaptées à nos mœurs, que nous soyons gouvernés par de bonnes lois et que nous vivions dans ce cadre social où chacun peut déployer le mieux ses facultés. Mais ce qui fait la valeur du pays, ce n'est pas une abstraction idéologique. Nous aimons notre sol et voulons le défendre à cause des images qu'il suggère. C'est pourquoi la protection de ses sites, de ses aspects, de tout ce qui fait l'union séculaire de l'harmonie avec la terre, est la base même de notre patrimoine spirituel. Tout le reste découle de là, est conditionné par là. »

Comme s'il avait voulu que son jubilé servît à son pays, Pierre Grellet pensant à nos devoirs et à nos tâches, nous adresse ces mots:

« La cause que vous défendez et à laquelle je m'efforce, pour ma part, d'intéresser le public est le vrai pôle de notre défense spirituelle. Tout périclite avec une patrie enlaidie, tout s'éclaire et s'ennoblit avec une patrie conservée dans sa beauté et lavée de ce qui déshonore son visage. »

Puissent le talent, l'énergie d'un Pierre Grellet, susciter des disciples parmi ceux qui, un jour, tiendront le gouvernail. H. N.